



---

## *Règlement particulier du 1<sup>er</sup> Tournoi des Ducks d'Aulnay*

---

### I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro XXXXXX et sous le nom « **1<sup>er</sup> Tournoi des Ducks d'Aulnay** ». Il se déroule les 7/8/9 juin 2025 au Centre Sportif Paul Emile Victor, 2 chemin du moulin de la ville, 93600 Aulnay-sous-Bois sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Sébastien HERBERT. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est Aurélien PONS.

### II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi «1<sup>er</sup> Tournoi des Ducks d'Aulnay » est un tournoi « national », qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».

- 2.2 Les séries proposées sont de N2 à D9 dans les tableaux de SH, SD, DH, DD, DM.

Les séries seront **N2/N3 – R4/R5 – R6/D7 – D8/D9**

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé (règle du x16). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.

- 2.3 Le tournoi est ouvert sur le principe du « 1 jour un tableau ».

Le samedi sera pour les tableaux de simple homme et dame.

Le dimanche pour les tableaux doubles mixtes.



Le lundi pour les tableaux de double homme et dame.

Les joueurs pourront s'inscrire sur les 3 tableaux.

Les joueurs doivent se rendre disponible entre 7h30 et 22h le samedi et dimanche, et entre 7h30 et 19h le lundi.

- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.
- 2.7 Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.
- 2.8 Le nombre minimal de joueurs/paires dans un tableau sera de 4 joueurs/paires

### III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au 07/05/2025. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux. Si le joueur ou la joueuse change de classement entre son inscription et la clôture des inscriptions, le joueur ou la joueuse sera reversé dans le nouveau tableau avec un rang respectant la date d'inscription originale, date indiquée dans Badnet.
- 3.2 Une liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au moins à J-28.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au 17/05/2025. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
- 3.4 Les inscriptions se font obligatoirement sur badnet ou sur ebad.  
  
Aucune inscription ne sera prise par téléphone, par courrier ou par mail. Cela dit, en cas de difficultés lors de la phase d'inscription et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse du tournoi [cbab.tournoi@gmail.com](mailto:cbab.tournoi@gmail.com)
- 3.5 Le règlement se fait uniquement via Badnet/Ebad.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard. C'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, badnet faisant foi.



- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à 17€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux et 27€ pour 3 tableaux. 2€ étant reversé à la FFBaD.
- 3.8 Modalités de surclassement : surclassement non autorisé en simple (sauf si regroupement de série). En double, il faut qu'un des joueurs de la paire ait le classement et son partenaire au minima le classement immédiatement inférieur de la série.
- Ex : En N2/N3 : Une paire N3/R4 c'est oui. Une paire R4/R4 c'est non. Une paire N3/R5 c'est non.
- 3.9 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement du joueur le mieux classé de la paire à J-28
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.
- 3.12 Le nombre maximal de participants est de **450** joueurs.

#### IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, au JA et à la LIFB, dans les plus brefs délais. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ; si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli.
- Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription.
- Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.



## V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les RSL3. Les volants seront fournis pour les finales.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant la structure sera déclaré faute en jeu et let au service. Les règles à propos des volants touchant les obstacles se situant au-dessus des terrains seront définis lors du briefing du juge-arbitre en début de compétition.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain en cours de match, sauf aux arrêts prévus à cet effet.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.



- 5.14 Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, de la ville, voire sur d'autres sites de badminton (LIFB, Badzine...). Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.15 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.16 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- 5.17 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- 5.18 Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le comité d'organisation du tournoi d'Aulnay-sous-Bois remercie par avance tous les participants qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.

